

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 AOUT 2023

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	08
Votants	10

Date de convocation :  
23/08/2023  
Date d'affichage :  
23/08/2023

Numéro :11/2023

Le 30 août 2023 à seize heures trente, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Françoise CHINCHOLLE, Nelly FACCA, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Pierrette RAMON, Rose LUGAN, Pierre CANAC.

**Absents excusés représentés** : Françoise DAVIOT (N.FACCA), Nathalie JALBY (F.CHINCHOLLE)

**Absentes excusées non représentées** : Bruno BARDES, Guy INTRAN, Josiane GALY

**Secrétaire de séance** : Rose LUGAN

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

La commune de Lescure d'Albigeois a décidé d'un retour à la production des repas sur place pour la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour ce faire et afin de fiabiliser la continuité de service à l'EHPAD, la mutualisation des moyens humains et matériels de production des repas entre l'EHPAD et la restauration scolaire va être mise en place. Ceci implique le recrutement d'un chef gérant de la cuisine mutualisée.

De plus, suite au départ d'un agent de l'EHPAD, il convient de procéder à son remplacement afin de recruter le chef délégué de la cuisine mutualisée.

Enfin, un poste d'adjoint technique à 28/35ème est transformé en poste d'adjoint technique à temps complet. Il est donc nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de transformer un poste d'Adjoint technique en poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe et de transformer un poste d'adjoint technique à 28/35ème en poste d'adjoint technique à temps complet.

Afin d'avoir une meilleure lecture des modificatives envisagées, nous rappelons ci-après le tableau des effectifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cadre d'Emploi	Temps de travail	Emplois ouverts	Postes pourvus	ETP	Poste
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	35/35ème	1	1	1,00	Directeur
Rédacteur Principal 2ème classe	35/35ème	1	1	1,00	Adjoint de direction
Adjoint administratif principale 1ère classe	35/35ème	1	1	1,00	Adjoint administrative
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	35/35ème	1	1	1,00	Animatrice
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Psychologue de classe normale	14/35ème	1	1	0,40	Psychologue
Infirmier en soins généraux de classe normale	35/35ème	1	1	1,00	IDEC
Infirmier en soins généraux de classe normale	28/35ème	4	4	3,20	IDE
Psychomotricien de classe normale	10,50/35ème	1	1	0,30	Psychomotricienne

Technicien paramédical de classe normale	7/35ème	1	1		
Médecin territorial hors classe	10,50/35ème	1	1		
Aide-soignant de classe supérieure	35/35ème	1	1	1,00	Aide-soignant
Aide-soignant de classe normale	35/35ème	6	6	6,00	Aide-soignant
		2	2	2,00	Aide-soignant - Nuit
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	35/35ème	2	2	2,00	Auxiliaire de soins - AMP
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1ère classe	35/35ème	1	1	2,00	Maitresse de maison
		1	1		Agent de service
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35ème	3	3	6,00	Agent de service
		1	1		Agent de service - Nuit
		2	2		FF Aide-soignant
Adjoint technique	35/35ème	3	3	6,00	Cuisinier
		2	2		Agent de service
		1	1		Agent de service - Nuit
	28/35ème	4	4	4,80	Agent de service
		2	2		FF Aide-soignant
17,50/35ème	2	2	1,00	Agent de Service	
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>46</b>	<b>40,20</b>	

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
 Reçu en préfecture le 07/09/2023  
 Publié le 07/09/2023  
 ID : 081-268102589-20230907-DELIB\_11\_2023-DE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n° 04.2023 du 15 mars 2023 relative à la modification du tableau des effectifs,

### APRES AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de :
  - Transformer un poste d'Adjoint technique à temps complet (35/35ème) en poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35ème),
  - Transformer un poste d'adjoint technique à 28/35<sup>ème</sup> en poste d'adjoint technique à temps complet.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de l'EHPAD, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, de la manière suivante :

Cadre d'Emploi	Temps de travail	Emplois ouverts	Postes pourvus	ETP	Poste
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	35/35ème	1	1	1,00	Directeur
Rédacteur Principal 2ème classe	35/35ème	1	1	1,00	Adjoint de direction
Adjoint administratif principale 1ère classe	35/35ème	1	1	1,00	Adjoint administrative
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	35/35ème	1	1	1,00	Animatrice
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
Psychologue de classe normale	14/35ème	1	1	0,40	Psychologue
Infirmier en soins généraux de classe normale	35/35ème	1	1	1,00	IDEC
Infirmier en soins généraux de classe normale	28/35ème	4	4	3,20	IDE

Psychomotricien de classe normale	10,50/35ème	1	1		
Technicien paramédical de classe normale	7/35ème	1	1		
Médecin territorial hors classe	10,50/35ème	1	1	0,30	Médecin Coordonnateur
Aide-soignant de classe supérieure	35/35ème	1	1	1,00	Aide-soignant
Aide-soignant de classe normale	35/35ème	6	6	6,00	Aide-soignant
		2	2	2,00	Aide-soignant - Nuit
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	35/35ème	2	2	2,00	Auxiliaire de soins - AMP
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1ère classe	35/35ème	1	1	3.00	Maitresse de maison
		1	1		Agent de service
		1	1		Chef gérant cuisine
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35ème	3	3	6.00	Agent de service
		1	1		Chef délégué cuisine
		2	2		FF Aide-soignant
Adjoint technique	35/35ème	2	2	6,00	Cuisinier
		3	3		Agent de service
		1	1		Agent de service - Nuit
	28/35ème	3	3	4,00	Agent de service
		2	2		FF Aide-soignant
	17,50/35ème	2	2	1,00	Agent de Service
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>46</b>	<b>40,4</b>	

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 081-268102589-20230907-DELIB\_11\_2023-DE



## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**La Présidente,  
Elisabeth CLAVERIE**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication*

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023

ID : 081-268102589-20230907-DELIB\_11\_2023-DE

